

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 27 avril 2026</p> <p>Date de convocation 20 avril 2026</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 22</p> <p>Pouvoirs 02</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAUT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Danyla GUY, Fouad REOUINI, Elisabeth METRAL-SYORD</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUT, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES</p> <p><u>Absents</u>: Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Albert NANIYOULA</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.29 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE SIEGEANT A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission procède aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale lorsque le litige porte sur une question de fait.

La commission communale des impôts directs est constituée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, président ;
- et de 8 commissaires (communes de + de 2.000 habitants) ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les 8 commissaires titulaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit 32 noms.

La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter 16 noms pour les commissaires titulaires, et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Vu les articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts,

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la liste suivante :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Cédric VIGUERARD	Manuella FERREIRA
Anne-Sophie DE BESSES	Hélène LEPRESLE
Albert NANIYOULA	Emilie BRUNEL-RAYMOND
Carole HERVAGAUT	Valérie LOUCHEL
Pascal MARIE	Danyla GUY
Marie-Claude LAURET	Fouad REOUINI
Daniel BREINER	Elisabeth METRAL-SYORD
Karine BOTTE	Victor LEMOINE
Corentin LECOMTE	Béatrice GAILLOT
Pauline BACHELET	William BERTRAND
Ludovic GUIOT	Maryvonne DAVOT
Arnaud DAMIEN	Monique INFRAY
Delphine MORELLE	Jean-Pierre MICHEL
Philippe MAUGER	Mourad AFIF-HASSANI
Jérôme LANGLOIS	Michèle LARUELLE
Cyrille MANSOUR	Guy COTTREZ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET

